

Formulaire individuel d'inscription à une formation

Demande inter-entreprise

Ne pas remplir cet encadré.
Partie réservée au STM.



Date
Formateur
Numéro

Date de la demande :

Type de formation souhaité :

Date de la formation (voir sur « calendrier des formations ») :

OUI, je veux réserver un repas pour déjeuner. (Prix : environ 12 € / personne à charge du participant et à payer sur place).

Toute demande de formation ne peut être demandée à titre individuel. Elle doit se faire par l'intermédiaire de l'entreprise et de fait avoir lieu pendant les heures de travail puisqu'il s'agit d'un financement de l'Association Assurance Accident (AAA).

Participation à charge de l'entreprise :

50 € / personne pour une journée de formation.

25 € / personne pour une 1/2 journée de formation.

La facture vous sera envoyée après la formation. En cas d'annulation d'une inscription à une formation après l'envoi de la confirmation, l'entreprise reste redevable des frais engagés par le STM, sauf en cas de force majeure (par ex. : maladie).

Entreprise

Nom

N° matricule

Adresse

Personne de contact dans l'entreprise

Nom Prénom

Fonction

Tél.

E-mail

Participant

Nom Prénom

Fonction

E-mail

Tél. GSM (pour prévenir en cas de maladie du formateur)

J'ai pris connaissance et j'accepte sans réserve les conditions générales d'organisation et d'annulation de la formation.

Date et Signature de l'employeur

.....

Conditions générales

1. Organisme

Le Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM), en tant que service de santé au travail est habilité à pourvoir des séances de formation dans le domaine des risques psychosociaux au travail.

2. Champ d'application

Les formations proposées sont réservées aux entreprises affiliées au STM.

3. Objet

L'entreprise sollicitant une séance de formation s'engage à vérifier si les objectifs détaillés dans le catalogue de formation correspondent à leurs besoins avant de passer commande.

4. Inscriptions

Toute inscription se fait via le formulaire de demande de formation dûment rempli accompagné pour les formations intra-entreprise de la liste des participants qui sont à adresser :

Via courrier	Via e-mail
STM Département Psychologie 32, rue Glesener L-1630 Luxembourg	formation-psychologie@stm.lu

Pour avoir un impact positif et bénéfique nous insistons que la participation soit une démarche volontaire et intéressée du salarié.

5. Frais

Les frais d'inscription sont pris en charge par l'Association d'Assurance Accident (AAA). Ces frais ne couvrent que les frais du formateur. Les autres frais (salaires des participants, location de salle et frais de documentation) doivent être pris en charge par l'entreprise.

6. Planification

Le STM communique la confirmation de la formation avec la date et les horaires à l'entreprise qui se charge de prévenir les participants.

Conditions générales

7. Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à la formation, chaque participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

8. Responsabilité du STM

Le STM décline toute responsabilité pour l'utilisation des documents fournis lors des séances de formation.

9. Annulation de la formation par le STM

Le STM se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance de formation, si les circonstances l'y obligent par exemple en cas de maladie du formateur ou si le nombre d'inscrits est insuffisant.

10. Annulation par l'entreprise

Pour les formations intra-entreprise, toute annulation d'une demande de formation doit être notifiée par écrit (courrier au Département de Psychologie du STM ou e-mail formation-psychologie@stm.lu).

Pour les formations inter-entreprise, en cas d'annulation d'une inscription à une formation, l'entreprise reste redevable des frais engagés par le STM, sauf en cas de force majeure (par ex : maladie, décès d'un proche).

Toute personne inscrite peut être remplacée sous réserve que les coordonnées de cette dernière soient communiquées dans les meilleurs délais au STM.

11. Frais de restauration

Le STM ne prend pas en charge les frais de repas ou de collation des participants.

12. Contenu des formations

Les formations sont susceptibles d'être modifiées pour être adaptées dans leur contenu aux spécificités de chaque entreprise. Cela est laissé à la seule appréciation des formateurs après validation de la direction du STM.